

BUDGET PRIMITIF 2025

DOSSIER DE PRESSE

CÔTES D'ARMOR
TOUJOURS IRREDUCTIBLES
TELLEMENT IRRÉSISTIBLES

 cotesdarmor.fr

Côtes d'Armor
le Département

L'EXÉCUTIF DÉPARTEMENTAL



**Jean-Marie
BENIER**
1^{er} vice-président délégué
aux Ressources humaines
et au Dialogue social



**Soenn
MESLAY**
6^e vice-présidente déléguée
à la Vie associative et aux
Relations internationales



**André
COËNT**
11^e vice-président délégué
aux Infrastructures
et aux Mobilités douces



**Véronique
CADUDAL**
2^e vice-présidente déléguée
à l'Autonomie



**Jean-René
CARFANTAN**
7^e vice-président délégué
à l'Éducation et à l'Éducation
populaire



**Nathalie
TRAVERT-LE ROUX**
12^e vice-présidente déléguée
au Patrimoine immobilier
et au Tourisme



**Vincent
ALLENO**
3^e vice-président délégué
aux Finances, au Numérique
et aux Contrats de territoire



**Christine
ORAIN-GROVALET**
8^e vice-présidente déléguée
à l'Insertion, à l'Action sociale
et solidaire et à l'Égalité
femmes-hommes



**Nathalie
NOWAK**
Conseillère déléguée
à l'Environnement



**Cinderella
MARCHAND**
4^e vice-présidente
déléguée à
l'Enfance-Famille



**Ludovic
GOUYETTE**
9^e vice-président délégué
à la Jeunesse et aux Sports



**Didier
YON**
Conseiller délégué
à l'Agriculture
et à la Pêche



**Patrice
KERVAON**
5^e vice-président délégué
à la Culture et aux Cultures
de Bretagne

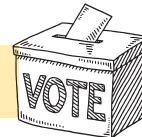


**Gaëlle
ROUTIER**
10^e vice-présidente déléguée
au Logement et à l'Habitat



**Juliana
SAN GEROTEO**
Conseillère déléguée
à l'Enseignement
supérieur et à la Recherche

PROCESSUS D'ÉLABORATION BUDGÉTAIRE



**63 février
2025**

Débat d'orientations
budgétaires (DOB)

**24/25 mars
2025**

Budget
Primitif (BP)

**30 juin
2025**

Session
d'été

**22 sept.
2025**

Session
d'automne

**13 oct.
2025**

Décision modificative
(DM)

ÉDITO



**Christian
COAIL,**
Président du Département
des Côtes d'Armor

Nos priorités



Solidarité



**Transition
écologique**



Citoyenneté



**Solidarités, écologie, citoyenneté.
Gardons le cap et nos priorités.**

Les Départements sont dans une situation financière critique. Les Côtes d'Armor, comme les autres. Les Départements de gauche comme de droite. Notre gestion prudente et notre anticipation nous préservent d'un choc aussi violent que dans d'autres territoires. Depuis 2021, en effet, nous avons désendetté la collectivité et provisionné 10M€ de DMTO.

Si nous sommes contraints de procéder à des économies pour équilibrer le budget - ce qui est une obligation légale - nous tentons de préserver l'essentiel et d'amortir le choc au maximum pour le territoire. C'est le sens des choix forts de préserver les contrats de territoire pour les communes, le dispositif des emplois associatifs. C'est le sens aussi de l'augmentation du budget de la protection de l'enfance, de la contribution au SDIS, 1er maillon de la chaîne de secours et, à ce titre, élément essentiel de notre système de santé. Nous poursuivons aussi les investissements en faveur de la transition écologique et un aménagement durable du territoire avec notamment l'accélération du déploiement du photovoltaïque sur nos bâtiments.

Malgré les contraintes financières importantes, nous gardons le cap et nos priorités : les solidarités, l'écologie, la citoyenneté.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christian COAIL".

BUDGET 2025 : L'ÉQUATION INSOLUBLE



RECETTES, DÉPENSES : UN JEU D'ÉQUILIBRISTE

Contrairement à l'État, qui peut présenter un budget déficitaire, le Département – comme toute collectivité territoriale – a l'obligation réglementaire d'élaborer un budget équilibré. Or, la collectivité n'a que peu de prise sur ses recettes comme sur ses dépenses. Elle reste dépendante de facteurs extérieurs qu'elle ne peut maîtriser... et le déséquilibre se creuse.

UNE CONTRIBUTION IMPOSÉE AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Le Projet de loi de finances (PLF) 2025, qui fixe le budget de l'État, a été adopté en février dernier après des mois d'incertitudes. S'il accorde la possibilité aux Départements d'élever pendant 3 ans le plafond des DMTO à 5 %*, pour faire face à leur crise de financement structurelle, il impose aux collectivités locales, dont les Départements, de participer à l'effort de redressement des finances publiques. Pour le Département, cela représente un effort de 6 M€, auxquels s'ajoutent 2,5 M€ de dépenses dues à la forte hausse des cotisations patronales. Le gain potentiel sur les DMTO ne couvrira donc pas l'effort demandé.



*contre 4,5 % actuellement, avec une exonération des primo-accédants pour cette part augmentée.

UNE BAISSE SUR LE BUDGET AUTONOMIE EN TROMPE L'OEIL

Le Département participera à l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance des EHPAD à compter du 1er juillet 2025. Cela se traduit par un transfert à l'ARS de la charge des dépenses relatives à la dotation dépendance des EHPAD, évaluée à 20,5 M€. Bien que le budget 2025 de l'autonomie affiche une baisse de 11,17 M€, il faut y voir une augmentation de 9,33 M€ des moyens dédiés à cette politique.

DES RESSOURCES FISCALES, MAIS PAS DE POUVOIR SUR LES TAUX

Le Département ne dispose plus aujourd'hui de ressources fiscales directes dont il peut maîtriser le taux. Il perçoit presque uniquement des impôts indirects, dont les taux sont majoritairement déterminés par l'État, et n'a donc aucune marge de manœuvre pour dynamiser ses recettes. Par exemple, les impôts liés aux transactions immobilières (DMTO, communément appelés frais de notaire) ont baissé de 33 M€ entre 2022 et 2024, car le marché immobilier souffre lui aussi de la conjoncture économique.



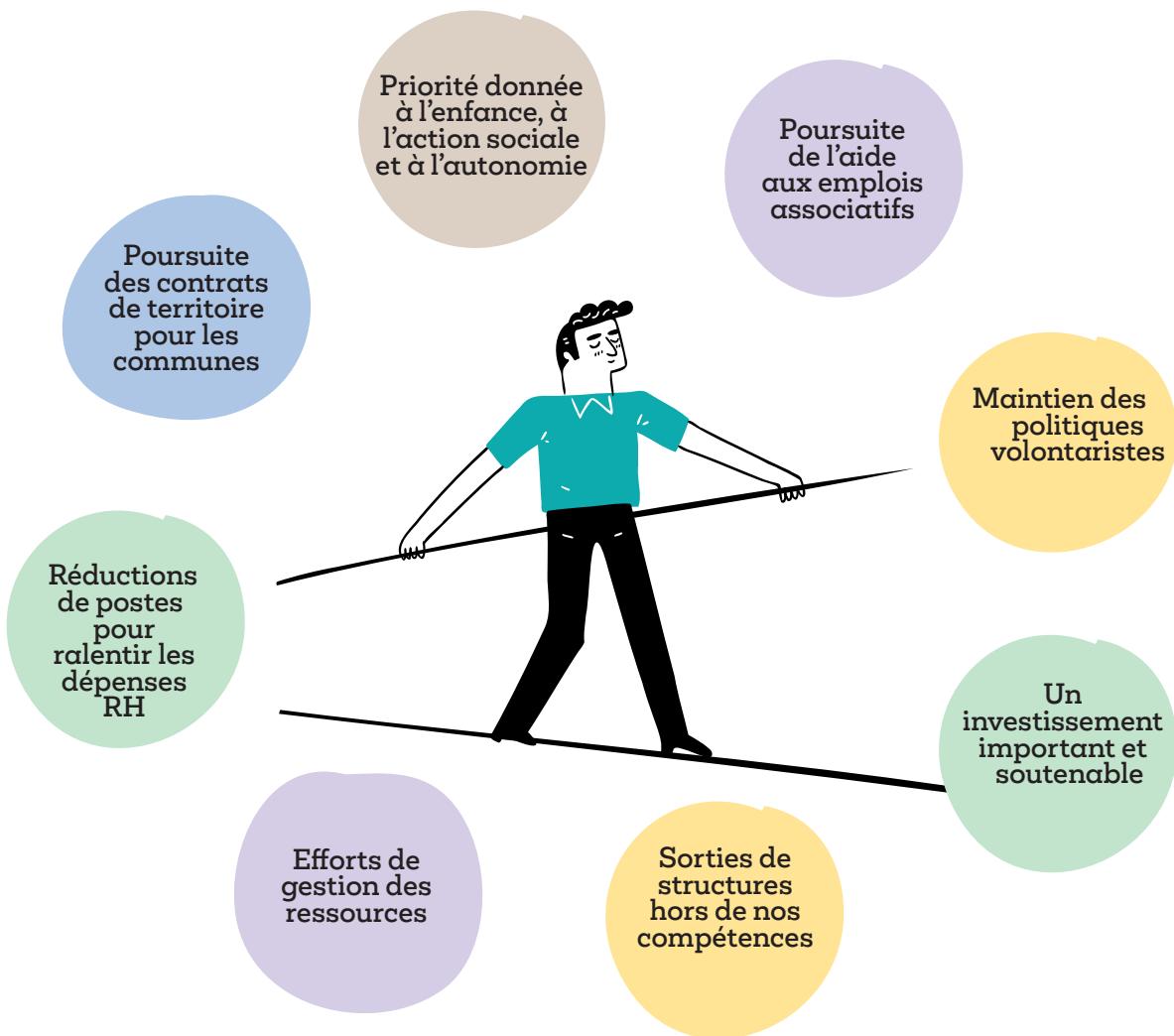
DES RESSOURCES SUSPENDUES AU BON VOULOIR DE L'ÉTAT ET DES DOTATIONS ET COMPENSATIONS INSUFFISANTES

L'État attribue au Département des ressources pour qu'il puisse assumer les compétences qui lui sont confiées. La principale, la dotation globale de fonctionnement, n'augmente pas au niveau de l'inflation. Par ailleurs, l'État compense très insuffisamment les dépenses sociales qu'il a transférées. Ce ne sont actuellement que 46 % des dépenses liées au Revenu de Solidarité Active (rSa) qui sont compensées par l'État au Département. Au total, à l'échelle des Côtes d'Armor, la dette de l'État au titre des dépenses de solidarité non compensées est estimée à près de 84 M€ en 2024.



UNE RÉFLEXION COLLECTIVE POUR MAINTENIR LE CAP

Dans ce contexte, le Département n'a pas le choix : pour présenter un budget équilibré en 2025, il doit faire plusieurs millions d'euros d'économies. Dès l'été 2024, il enclenche un processus de réflexion collective pour identifier des marges de manœuvre et évaluer les conséquences des choix budgétaires pour chaque politique.





BUDGET PRIMITIF 2025

MONTANT GLOBAL*

*fonctionnement et investissement confondus hors restes à réaliser

749,5 M€



LES INVESTISSEMENTS

Montant total
82,1 M€

6,6 M€

SOLIDARITÉS HUMAINES

33,8 M€

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉS

12,4 M€

ÉDUCATION

12,4 M€

MOYENS GÉNÉRAUX ET NUMÉRIQUE

9,6 M€

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

4,3 M€

ENVIRONNEMENT

2,9 M€

CITOYENNETÉ



LES DÉPENSES

401 M€



SOLIDARITÉS HUMAINES

- Autonomie: **186 M€**
- Enfance-Famille: **129 M€**
(dont assistants familiaux : 36,4 M€)
- Insertion, Action sociale et Habitat: **86 M€**

65 M€



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Infrastructures et mobilités: **40,5 M€**
- Environnement, patrimoine naturel, agriculture, mer et tourisme: **13,5 M€**
- Solidarité territoriale et numérique: **11 M€**

46 M€



POLITIQUES D'ÉMANCIPATION

- Éducation: **27,5 M€**
- Culture et patrimoine: **6 M€**
- Sport, jeunesse et vie associative: **5 M€**
- Europe (dont FSE): **4 M€**
- Enseignement supérieur, recherche: **3,5 M€**

237,5 M€



UN SERVICE PUBLIC PROCHE ET INNOVANT

- Ressources humaines: **134 M€**
- Immobilier et administration générale: **38,5 M€**
- Annuité de la dette: **30,5 M€**
- Incendie et secours: **28 M€**
- Informatique et numérique : **6,5 M€**



SOLIDARITÉS HUMAINES

Priorité du mandat

62 %



du budget 2025
de fonctionnement est
consacré aux dépenses
sociales

30 M€



c'est le budget
dédié au schéma
des solidarités
2023-2027

Les solidarités humaines constituent le cœur des politiques départementales avec une attention particulière pour l'enfance et les personnes en situation de fragilité. Malgré un contexte financier contraint, **le Département choisit de sanctuariser ces politiques, priorités du mandat.**

Enfance-Famille

129 M€

**DE CRÉDITS
ALLOUÉS
AUX POLITIQUES
ENFANCE-FAMILLE
EN 2024**
(DONT 30 M€ POUR
LES ASSISTANTS
FAMILIAUX)

DES ÉVOLUTIONS DANS LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Le nombre de mineurs non accompagnés a connu une progression importante (+ 27 % en 2023 et + 7 % en 2024). 482 jeunes MNA sont actuellement accompagnés par le Département. **En 2024, 95 places ont été ouvertes** dans le cadre d'appels à projets ou de marchés publics à Guingamp, Loudéac, Lamballe et Dinan. En 2025, 31 nouvelles places seront ouvertes à Lannion et Guingamp, et 16 places à Dinan. Cette territorialisation de la prise en charge des mineurs non accompagnés est bénéfique pour la scolarité et la formation des jeunes, permet une meilleure intégration dans la vie locale et répond aux besoins de main d'œuvre et d'apprentis des entreprises locales.



536
ASSISTANTES
ET ASSISTANTS
FAMILIAUX
ACCUEILLENT
1 780
ENFANTS
CONFIÉS



4 100
ENFANTS
SUIVIS PAR
L'AIDE SOCIALE
À L'ENFANCE

482
MINEURS NON
ACCOMPAGNÉS
PRIS EN CHARGE

1 739
INFORMATIONS
PRÉOCCUPANTES
TRAITÉES EN 2024

42,5 %
DES ENFANTS
DU DÉPARTEMENT
NÉS EN 2023
VUS PAR LA PMI
AVANT LEUR
1^{er} ANNIVERSAIRE

DES ALTERNATIVES AU PLACEMENT

Le Département travaillera sur l'opportunité de créations de places ayant vocation à proposer des alternatives au placement, qu'il s'agisse d'accueil de jour, de répit ou d'assistance éducative en milieu ouvert intensif (présence d'un professionnel au domicile de l'enfant). Cela se traduira également par une structuration de l'accueil durable et bénévole comme celui des tiers de confiance, membres ou non de la famille de l'enfant offrant des conditions adéquates d'accueil.

PANJO : UN DISPOSITIF DE PRÉVENTION INNOVANT

Le dispositif PANJO (Promotion de la Santé et de l'Attachement des Nouveaux-nés et de leurs Jeunes parents) propose un soutien et un accompagnement (6 à 12 visites à domicile) aux familles identifiées comme vulnérables, dès la grossesse et jusqu'aux 12 mois de l'enfant, afin de favoriser la création de liens sécurisants pour le bébé. 69 professionnels de la PMI (sage-femmes, puéricultrices, médecins et encadrants) ont bénéficié de 35h de formation sur le thème de l'attachement et des visites à domicile. A ce jour, **175 familles bénéficient ou ont bénéficié d'un accompagnement PANJO**.

Autonomie

186 M€



**soit le 1^{er} poste
de dépense du budget
départemental**

DES INVESTISSEMENTS DANS LES EHPAD

Face à une situation financière qui n'a de cesse de se dégrader pour les Ehpad, le Département poursuit son action avec les leviers dont il dispose. Les taux directeurs ont été portés à 5 % en novembre 2024 pour apporter des recettes supplémentaires aux établissements, et le dispositif d'aide aux investissements mis en place depuis 2021 se poursuit. En 2025, ce dernier mobilisera une enveloppe de **4 M€ en autorisations de programmes**.



10 275
**PLACES EN EHPAD,
RÉSIDENCES
AUTONOMIE ET
UNITÉS DE SOINS
LONGUE DURÉE**

54,6 M€
**DE DÉPENSES POUR L'AIDE
SOCIALE À
L'HÉBERGEMENT
POUR LES PERSONNES
EN SITUATION DE
HANDICAP ET**
20,2 M€
**POUR LES PERSONNES
ÂGÉES**

L'AIDE A LA VIE PARTAGÉE

Face au vieillissement de la population et à la recherche de possibilités de maintien à domicile, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé afin de contribuer, grâce au versement de l'aide à la vie partagée (AVP), au développement de 8 nouvelles structures d'habitat inclusif pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Une convention pour le financement de l'AVP pourra être signée avec les porteurs après validation de la programmation par la CNSA dans le courant de l'été 2025. A l'issue, ce seront 38 habitats qui seront programmés. Ils représenteront 320 habitants bénéficiaires de l'AVP, dont 30 % de personnes âgées de plus de 65 ans et 70 % de personnes en situation de handicap.

L'AVP est une aide individuelle versée aux porteurs de projet des habitats inclusifs conventionnés par le Département. Elle est cofinancée par le Département et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et permet de financer le professionnel chargé d'animer et de coordonner le projet de vie sociale et partagé des habitants. Son temps de travail dépend des caractéristiques de chaque projet. **Prévisionnel de dépenses en 2025 : 810 000 €.**

SOUTIEN AU SECTEUR DE L'AIDE A DOMICILE

Face au vieillissement de la population et à la volonté de plus en plus forte des personnes âgées de rester le plus longtemps possible à leur domicile, le recrutement de professionnels de l'aide à domicile est une priorité pour faire face à des besoins croissants. En ce sens, le Département s'engage, aux côtés de ses partenaires, pour soutenir et moderniser le secteur de l'aide à domicile, notamment avec une campagne de recrutement, le financement de formations et d'analyses de pratiques à destination des aides à domicile et le cofinancement de la plateforme des métiers du grand âge et du handicap Cap Autonomie 22. Cette dernière, créée en 2022, est portée par plusieurs fédérations (ADMR, Fedesap, Fnadepa, UNA et FEHAP). Elle a pour objectif, à l'échelle départementale, de devenir un lieu ressource pour les acteurs du secteur et de coordonner l'ensemble des actions visant à faciliter le recrutement et la fidélisation des professionnels pour les Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) d'accompagnement du grand âge et du handicap. Elle intègre plusieurs services et missions en lien avec la sensibilisation, la formation, l'orientation, la mobilité, le recrutement ou encore l'accompagnement aux prises de postes. **+ d'infos : capautonomie22.com.**

Insertion Action sociale

LES INTERVENANTES SOCIALES EN COMMISSARIAT ET EN GENDARMERIE (ISCG)

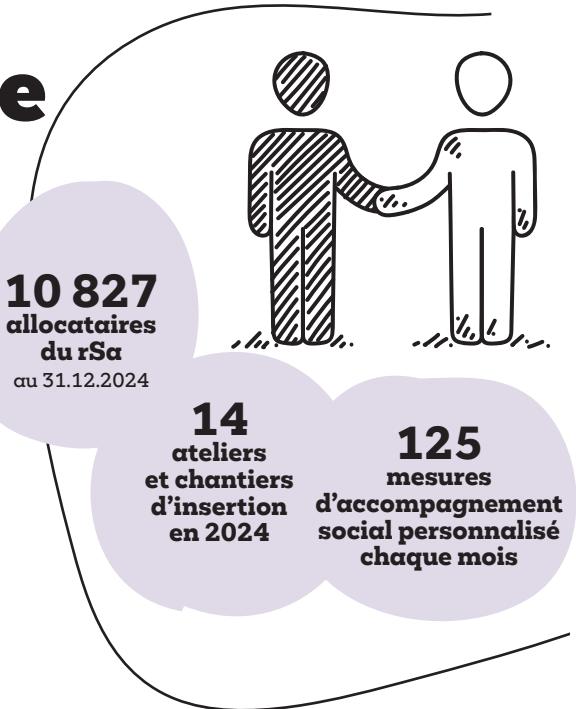
Les postes d'ISCG sont financés à parts égales par la Préfecture, le Département et l'intercommunalité concernée. Véritables passerelles entre les services de police et de gendarmerie et les services sociaux, ces professionnelles améliorent la coordination entre les autorités et l'action sociale et apportent une réponse plus adaptée aux victimes, notamment celles concernées par des situations de violences intrafamiliales. Elles sont aujourd'hui au nombre de cinq en Côtes d'Armor, et représentent une réelle valeur ajoutée sur les territoires dans lesquels elles sont déployées en détectant des situations méconnues et problématiques nécessitant une prise en charge d'urgence.

Cependant, les incertitudes sur le niveau de dotation de l'enveloppe du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) de la Préfecture des Côtes d'Armor dans les années à venir questionnent la poursuite du financement de ce dispositif par l'État. C'est pourquoi un courrier cosigné par le Département et les EPCI a été envoyé au Ministre de l'Intérieur pour l'alerter sur les conséquences d'un éventuel retrait de l'État du dispositif, alors même que les violences intrafamiliales sont en constante augmentation.



SOUTENIR LES PLUS VULNÉRABLES

Dans un contexte de forte inflation sur les denrées alimentaires et les coûts de l'énergie, le Département vient en aide aux Costarmoricaines et aux Costarmoricains disposant de très faibles ressources via les chèques d'accompagnement personnalisé (CAP). Ces derniers se présentent sous forme de carnets d'une valeur de 48 € et peuvent être remis jusqu'à 4 fois par an pour se procurer des denrées alimentaires. Par ailleurs, le dispositif d'aide aux adultes les plus vulnérables, d'un montant de 175 € par personne et par an a été conçu pour le règlement des impayés. Du fait de la hausse de la précarité et des demandes, **l'enveloppe dédiée à ces deux dispositifs augmente de 80 000 € en 2025, portant son montant à 400 000 €.**



UN ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL RENFORCÉ

Un appel à projets sera lancé en 2025 pour mettre en place un accompagnement socio-professionnel renforcé et un amorçage de parcours immédiat et dynamique destiné aux nouveaux allocataires du rSa, leur permettant une sortie rapide et positive du dispositif.

Par ailleurs, fort du bilan très positif de la plateforme d'orientation et d'amorçage des parcours des nouveaux allocataires du rSa mis en œuvre par la Cité des Métiers, le dispositif sera reconduit en 2025.

Logement Habitat



111
logements
alloués aux publics
les plus vulnérables grâce
au droit de réservation
du Département

LE PLAN DE SOUTIEN AU LOGEMENT SOCIAL

Face à l'augmentation des demandes de logement social et aux délais d'attente d'attribution qui ne cessent d'augmenter, le Département a adopté, en 2023, un plan ambitieux de soutien financier aux bailleurs sociaux du territoire. L'enveloppe allouée à cette politique s'élève à 15 M€, avec 2,5 M€ par an de subvention d'investissement à Terre d'Armor Habitat pour la construction de logements neufs ou les opérations de réhabilitation. Par ailleurs, 500 000 € sont réservés aux autres bailleurs dans le cadre d'un appel à projets qui cible particulièrement les territoires dans lesquels la pression locative est la plus forte.

En 2024, Terres d'Armor Habitat a réalisé 207 logements neufs, réhabilité 261 logements et créé 24 logements inclusifs destinés aux personnes âgées ou en situation de handicap. Les 4 bailleurs sociaux ayant remporté l'appel à projets ont réalisé 11 opérations de construction ou de réhabilitation, soit 110 logements.

15 M€
C'est l'engagement
financier du Département
pour le développement
de l'offre HLM entre
2023 et 2027

5 257
aides au titre
du Fonds de Solidarité
pour le Logement
en 2024

DES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT POUR LES MÈRES ISOLÉES

Suite à un appel à projets lancé en octobre dernier par le Département, l'association SILLAGE mettra en œuvre, à compter du mois d'avril, un dispositif d'hébergement à destination des femmes isolées enceintes ou avec enfant(s) de moins de 3 ans sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Ce dispositif, doté d'une enveloppe financière de 45 000 € permettra à la fois d'améliorer la prise en charge et le confort des familles concernées, et de réduire les coûts actuels de prise en charge grâce à des logements conventionnés qui viendront remplacer les actuels hébergements à l'hôtel.

ÉVOLUTION DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT



Le Fonds de Solidarité pour le Logement est destiné aux ménages les plus vulnérables éprouvant des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement décent. En 2025, cette aide, composante essentielle du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2024-2029, se concentrera sur l'aide à la maîtrise de l'énergie et à la lutte contre l'incurie. L'aide servira par exemple à financer le remplacement des appareils électriques de première nécessité défectueux et énergivores, ou encore les travaux de nettoyage, de désencombrement et de mise en déchetterie afin de permettre aux occupants du logement de s'y maintenir dans de bonnes conditions.

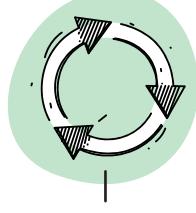
TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



c'est la surface
du territoire
costarmoricain



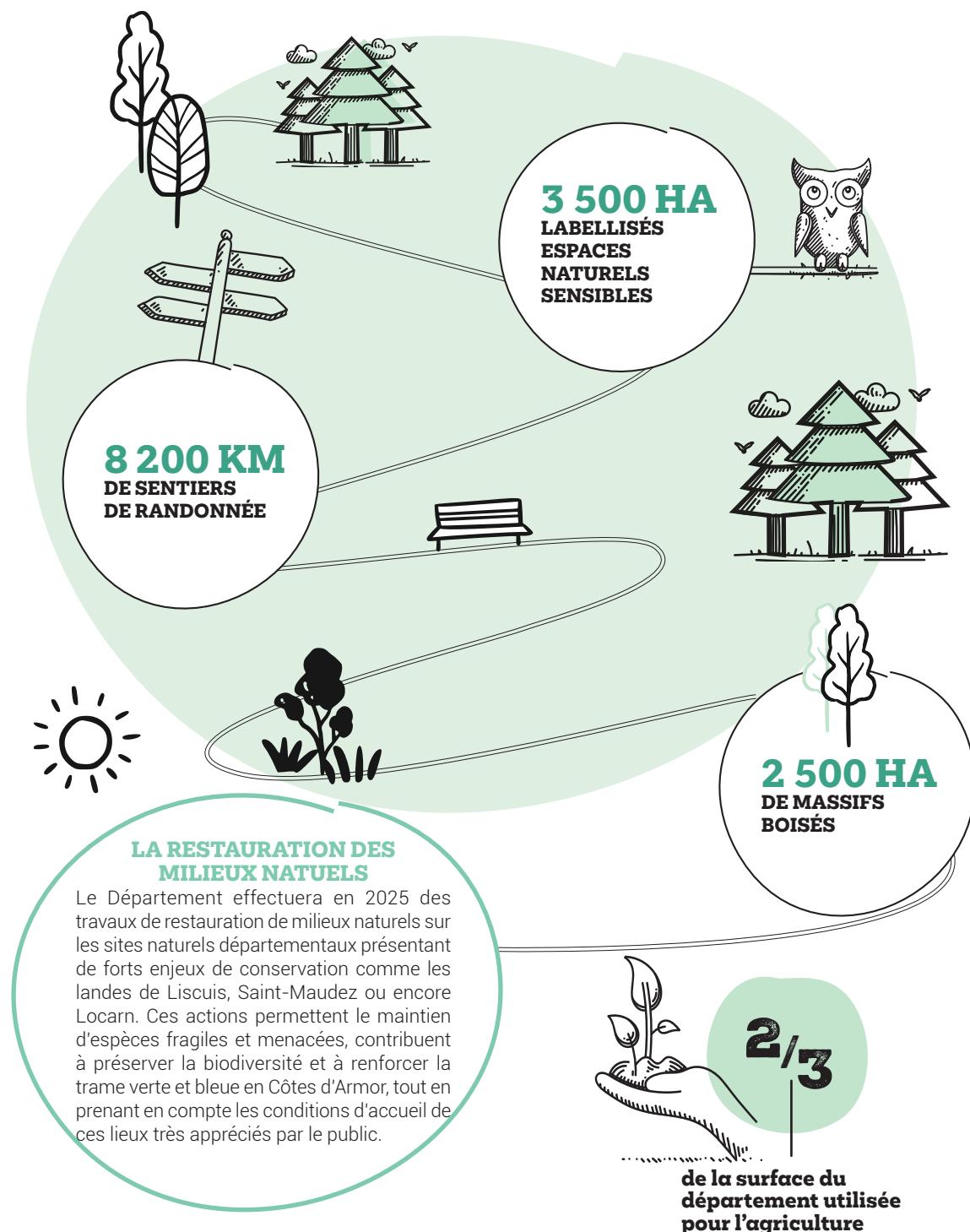
Développement
durable
et équilibré



Agir pour les
transitions

Les enjeux de transition écologique, de sobriété énergétique et d'aménagement du territoire sont liés. Protéger l'environnement, investir dans la sobriété énergétique, s'engager pour une agriculture durable et ancrée dans son territoire, agir sur les mobilités et la qualité de vie et développer les infrastructures sont autant de politiques qui visent à garantir un développement durable et équilibré des Côtes d'Armor.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4 800 KM
de routes
départementales

12 000 KM
de cours d'eau

16
ports
départementaux

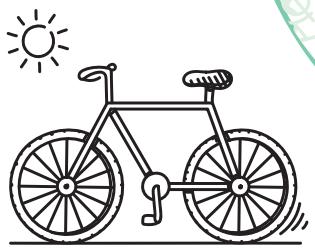


SECURISATION DU CARREFOUR DE KERFOT SUR LA RD 7

Les travaux de sécurisation du carrefour de Kerfot sur la RD 7 devraient débuter à la fin de l'année 2025. Ces travaux interviendront avant le doublement de la RD 7 du fait de l'installation prochaine d'une nouvelle plateforme logistique à l'entrée de la zone du Savazou, nécessitant d'accélérer la sécurisation des lieux par l'aménagement d'un giratoire.

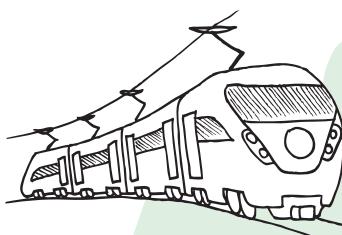
100 000 €

c'est le montant qui sera consacré en 2025 au projet « Remise en selle » pour la création d'abris vélos sécurisés dans les collèges publics des Côtes d'Armor qui n'en disposent pas encore



LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE PRÉSERVÉE

Malgré le contexte financier dégradé, le Département fait le choix de préserver le dispositif des Contrats départementaux de territoire. Pour 2025, cela représente un engagement financier de près de **9 M€ en investissement**. Depuis 2022, ce sont déjà 260 projets portés par les communes qui ont pu être engagés avec le soutien du Conseil départemental, selon une clé de répartition des financements visant l'équité territoriale.



LIGNE TER GUINGAMP-CARHAIX

Le Département soutient le renouvellement et la modernisation des lignes ferroviaires du quotidien, à l'image de sa participation aux travaux sur la ligne Dinan-Lamballe achevés en 2024.

En 2025, une **enveloppe de 87 000 €** est prévue pour le financement de l'étude préliminaire de remise en état de la ligne TER Guingamp-Carhaix. Cette opération permettra de consolider l'armature ferroviaire en Côtes d'Armor et participera au désenclavement du Centre-Bretagne.



POLITIQUES D'EMANCIPATION

75 M€

c'est le montant
dédié au Plan plurianuel
d'investissement dans
les collèges 2023-2027



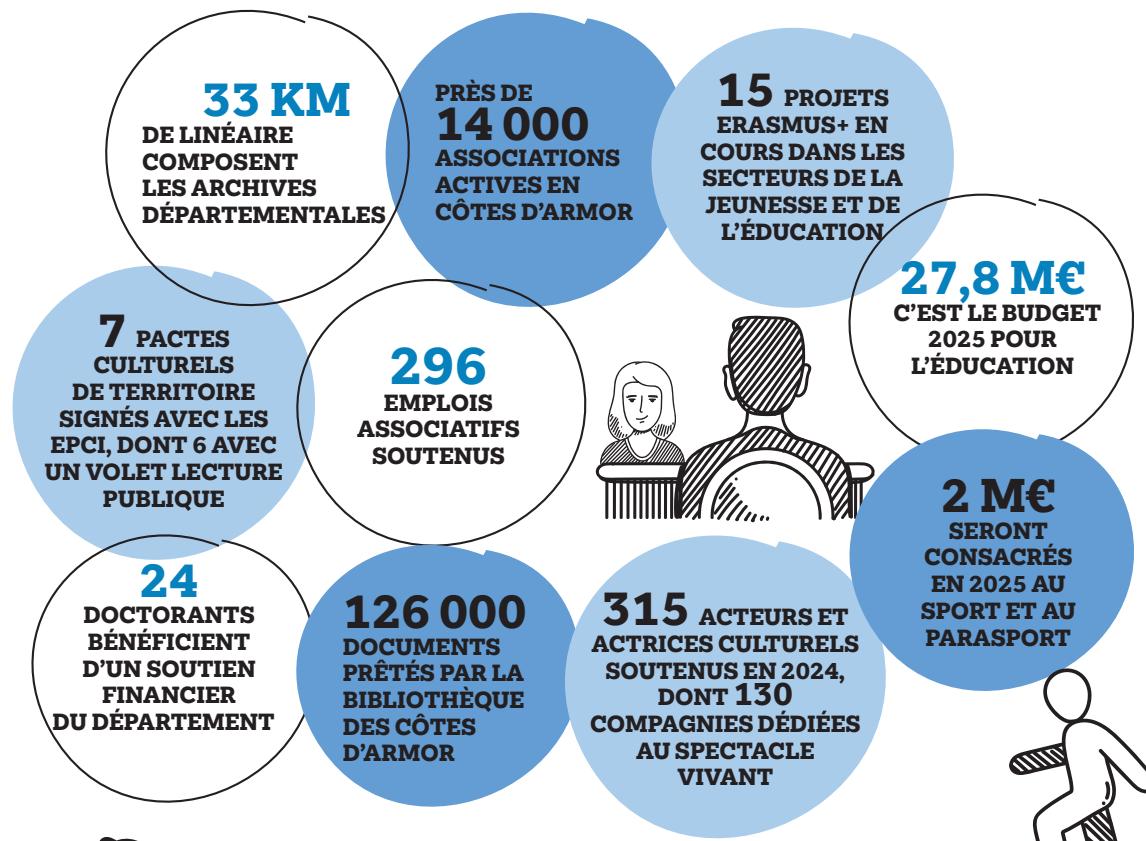
Des politiques
innovantes en lien
avec la démocratie
et la citoyenneté

2,7 M€

C'est le soutien du
Département aux
emplois associatifs en
2025

Les politiques d'émancipation favorisent l'épanouissement
individuel et collectif.

Profondément tournées vers la jeunesse mais pas seulement, elles
touchent notamment à l'éducation, au sport, à la vie associative, à la
culture, au patrimoine et offrent une ouverture sur l'Europe.



Une nouvelle desserte documentaire pour la BCA

La desserte documentaire de la Bibliothèque des Côtes d'Armor, aujourd'hui composée d'un bibliobus et videomusibus, d'une navette utilitaire mensuelle et d'un service de prêt sur place, va évoluer afin de réduire son impact carbone et devenir un levier d'innovation environnementale, tout en s'adaptant aux besoins du territoire et aux attentes et besoins des 248 médiathèques du réseau départemental. La nouvelle stratégie de desserte documentaire de la BCA en cours d'élaboration sera présentée à l'été 2025.

LE DISPOSITIF REBOND

Selon un rapport de la Cour Régionale des Comptes, les projections démographiques prévoient une perte d'effectifs allant jusqu'à 1 850 élèves à l'horizon 2035. Certains collèges, déjà fragiles en termes d'effectifs, pourraient voir leur situation se dégrader.

Afin de redynamiser ces établissements, le Département a lancé en 2024 des travaux de concertation associant les maires/adjoints des communes sectorisées sur les collèges concernés, les conseillers départementaux, les directeurs d'écoles, les membres des conseils d'administration des collèges publics concernés, les représentants de la Direction Académique et les organisations syndicales de l'Éducation Nationale afin de définir une stratégie partagée qui permettra de pérenniser durablement le réseau des collèges publics costarmoricains. Le dispositif « Rebond » consiste à renforcer l'attractivité des collèges après avoir établi un diagnostic, identifié les forces, les faiblesses et les leviers d'action possibles.

POLITIQUES D'ÉMANCIPATION

6

Domaines départementaux



ABBAYE
DE BON-REPPOS
BON REPOS SUR BLAVET



ABBAYE
DE BEAUPORT
PAIMPOL



CHÂTEAU
DE LA HUNAUDAYE
PLEUDILHOC



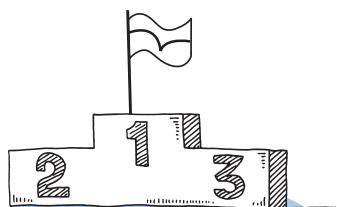
CHÂTEAU
DU GUILHO
CREHEN



DOMAINE
DE LA ROCHE-JAGU
PLOCZAL



VILLA
ROHANNEC'H
SAINT-BRIEUC



Sport pour tous

Conscient que le sport favorise l'émancipation des personnes, le Département renforce son soutien au sport inclusif (amorcé depuis le début du mandat avec des actions phares comme Yes You Trail) en affichant clairement son ambition en la matière. Près de **1 000 personnes en situation de handicap sont régulièrement accueillies dans pas moins de 70 clubs costarmoricains** parmi lesquels une soixantaine auront profité, au terme de l'année 2025, d'une formation « club inclusif » cofinancée par le Comité Paralympique et Sportif Français et le Département.



pour le soutien aux associations et partenaires qui contribuent à transmettre et faire vivre les langues de Bretagne



COSTARMORICAINES ET COSTARMORICAINS BÉNÉFICIENT DES 30 DISPOSITIFS ET PROJETS FINANÇÉS PAR LE FONDS DE SOLIDARITÉ EUROPÉEN (FSE+) DE RETOUR À L'EMPLOI

Le Pass'engagement de + en + plébiscité !

Depuis sa création il y a 11 ans, le pass'engagement a permis à près de 2 000 jeunes de 16 à 25 ans de financer un projet lié à la mobilité, à la formation professionnelle ou au logement, tout en participant à la vie citoyenne costarmoricaise à travers une engagement associatif régulier dans les domaines de la solidarité, du sport ou de la culture.

Financé par le Département et la Caisse d'Allocations Familiales, le dispositif est également cofinancé depuis l'année dernière par 5 des 8 intercommunalités du territoire : Guingamp Paimpol Agglomération, Loudéac Communauté Bretagne Centre, la Communauté de Communes de Kreiz Breizh, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Leff Armor Communauté.

En 2024-2025, 179 jeunes ont bénéficié du pass'engagement.

UN SERVICE PUBLIC PROCHE ET INNOVANT



3 201

agents
départementaux

5

Maisons du Département
qui couvrent l'ensemble
du territoire départemental



Accessibilité
numérique

Les agents du Département se mobilisent quotidiennement pour assurer un service public innovant et au plus proche des habitants du territoire. 60 % des effectifs travaillent au sein des 5 Maisons du Département. Le service public, c'est aussi une stratégie immobilière responsable, une gestion financière minutieuse et le financement du Service départemental d'Incendie et de Secours.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

EN 2025

le Conseil départemental
contribuera au SDIS à
hauteur de

28 M€

soit une augmentation de
près de 4% par rapport
à 2024



36 454 INTERVENTIONS
EN 2024

**2 487 SAPEURS POMPIERS
VOLONTAIRES**

**314 SAPEURS POMPIERS
PROFESSIONNELS**

60 CASERNES
(DONT 9 CENTRES D'INCENDIE
ET DE SECOURS)

566
VÉHICULES DE SECOURS

BUDGET PRIMITIF 2025



CONTACT PRESSE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83

CÔTES D'ARMOR
TOUJOURS IRREDUCTIBLES
TELLEMENT IRRÉSISTIBLES

 cotesdarmor.fr

